

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 JUILLET 2022

DEL-2022-137

L'An deux mille vingt-deux, le sept juillet, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/6/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. GILLET, HACQUIN, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, DAVIET, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, FORSTER, KHAY, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GIRARD, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 15

Représentés par mandat : 3

Objet : COMMUNE D'EVIAN-LES-BAINS - SYAN'CHALEUR - CONCEPTION, REALISATION ET MAINTENANCE D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET DE SON RESEAU DE CHALEUR - MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ PASSE AVEC ENGIE

Exposé du Président,

Par délibération en date du 7 octobre 2021, le Bureau syndical a donné son accord à la conclusion d'un marché global de performance pour la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur « Les Hauts d'Evian » sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS, au groupement d'entreprises ENGIE Energie Services/ARCANE.

Le marché global de performance prévoit 3 phases de prestations, à prix global et forfaitaire :

- Phase 1 : Etudes de conception et d'exécution
- Phase 2 : Construction et mise en service des installations
- Phase 3 : Exploitation et maintenance des ouvrages jusqu'au 30 juin 2029

Les études de conception et d'exécution ont débuté en octobre 2021.

Par délibération en date du 3 mars 2022, le Bureau syndical a donné son accord à la conclusion d'un avenant n° 1 à ce marché, afin d'ajuster le diamètre de certains tronçons du réseau de chaleur et de permettre une meilleure alimentation des différents prospects identifiés.

Lors des études de faisabilité du projet, pilotées par le SYANE et réalisées en 2020, d'importants prospects (hôtels d'Evian Resort et ensembles de logements sociaux) avaient été identifiés ; mais ceux-ci n'avaient pas manifesté de volonté de raccordement initial au projet du fait de solutions de référence (au gaz naturel) moins onéreuses que le projet de réseau de chaleur.

Ainsi, le marché global de performance prévoit la capacité d'extension de la chaufferie, sans que cette extension n'ait été caractérisée dans le marché initial.

Au printemps 2022, du fait du contexte géopolitique mondial et de son impact sur les marchés de l'énergie, l'ensemble de ces prospects a sollicité Syan'Chaleur pour un raccordement au réseau de chaleur.

Le raccordement de ces prospects nécessiterait l'augmentation de la capacité de production dans la chaufferie pour laquelle les études de conception sont en cours.

D'un commun accord entre les parties, il y a ainsi lieu d'établir un avenant n° 2 au marché, afin d'intégrer au marché l'étude des modalités d'augmentation de la capacité de production de la chaufferie et d'en caractériser les conséquences techniques et économiques afin que Syan'Chaleur puisse disposer des éléments permettant de valider, ou non, l'extension du réseau vers les prospects précédemment cités.

Le montant des études supplémentaires engendrés par ces modifications est de 30.000,00 € HT, ferme et non actualisable.

Cet avenant a un impact financier global sur le montant de la conception-réalisation (phases 1 et 2) du marché de 0,7 %.

Ces éléments ont préalablement été validés par les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Syan'Chaleur dans sa séance du 16 mai 2022.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant n° 2 au marché global de performance,
2. à autoriser le Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIE & NUMERIQUE